



Digne-les-Bains, le 11 juillet 2019

Élection municipale partielle complémentaire à Estoublon le 15 septembre 2019

Les électeurs de la commune d'Estoublon sont convoqués le dimanche 15 septembre 2019 pour élire deux conseillers municipaux.

La date limite d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir participer à ce scrutin est fixée au 31 juillet 2019.

Les électeurs absents ou empêchés peuvent voter par procuration selon les conditions habituelles.

Les candidatures doivent être déposées à la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence – Bureau des Collectivités territoriales et des Élections – 8 rue du Docteur Romieu à Digne-les-Bains les lundi 26, mardi 27 et mercredi 28 août 2019 aux horaires d'ouverture de la préfecture et le jeudi 29 août 2019 jusqu'à 18 heures conformément aux dispositions de l'article L. 255-4 du code électoral. Les candidatures seront publiées par voie d'affichage le vendredi 30 août 2019.

Pour ce dépôt, les candidats remplissent l'imprimé cerfa n° 14996*02 qu'ils téléchargent sur internet ou retirent à la mairie ou à la préfecture et doivent se faire délivrer une attestation d'inscription sur la liste électorale de la mairie qu'ils joignent à leur candidature.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence